

Parc amazonien de Guyane
Etablissement public du parc national



Conseil d'administration

Séance du 15 novembre 2018

Délibération n° 2018-269

Approbation du compte rendu de la réunion
du Conseil d'administration du 21 juin 2018

Vu la Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux Parcs nationaux,

Vu le décret n° 2007-266 du 27 février 2007, créant le Parc amazonien de Guyane ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 :

D'adopter le compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 21 juin 2018, annexé à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc amazonien de Guyane.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Président du Conseil d'administration,

Claude SUZANON

Le Directeur par intérim,

Arnaud ANSELIN

Le Commissaire du Gouvernement,
Pour le Préfet de Guyane,
Le Sous-préfet aux communes de l'intérieur

M. Frédéric BOUTEILLE

Parc amazonien de Guyane
Établissement public du Parc national



Conseil d'administration
Séance du 21 juin 2018

Étaient présents :

1 - Représentants de l'État :

- Le directeur du service déconcentré chargé de la protection de la nature, représenté par **M. Thomas PETITGUYOT**
- Le directeur du service déconcentré chargé de l'agriculture et de la forêt, **M. Mario CHARRIERE** représenté par **Mme Patricia CARISTAN**
- Le directeur du service déconcentré chargé de l'équipement, **M. Raynald VALLE**
- Le directeur du service déconcentré chargé de la culture, **M. Guy SAN JUAN**
- Le directeur du service déconcentré chargé de l'industrie, **M. Didier RENARD**
- Le représentant du ministre de la défense, le commandant supérieur des Forces armées en Guyane, le **Général Didier LOOTEN** représenté par le **Lieutenant-colonel Yannick THIVILLIER**
- Le directeur du service déconcentré chargé du tourisme, **M. Michel-Henri MATTERA** représenté par **Mme Myriam HIERSO**

2 - Représentants des collectivités territoriales et des autorités coutumières :

- Le Président de la collectivité territoriale de Guyane, **M. Rodolphe ALEXANDRE** représenté par **Mme Hélène SIRDER**
- Un conseiller territorial, **Mme Hélène SIRDER**
- Un conseiller territorial, **M. Gauthier HORTH**
- Le maire de la commune de Camopi, **M. Joseph CHANEL**
- Le président de la Communauté des Communes de l'Est Guyanais, **M. Georges ELFORT** représenté par **Mme Iranise ROGER**
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du Haut Oyapock et des hameaux de Trois-Sauts, **M. Jacky PAWEY**
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du Haut Maroni de la commune de Maripa-Soula, **M. Atipaya ALOIKE**

3 - Personnalités qualifiées

- Le Président du Comité de vie locale, **M. Samagnan DJO**
- Un représentant d'associations de protection de l'environnement, **M. Laurent KELLE** - WWF Guyane
- Un représentant d'associations de protection de l'environnement, **M. Claude SUZANON** - Association SEPANGUY
- Un représentant d'associations dans le domaine économique, social et culturel, **M. Tristan BELLARDIE** - Association Kayak club Maripa-Soula-Lawa

- Une personnalité compétente dans le domaine du tourisme, **Mme Valérie LINGUET**
- Une personnalité désignée par le ministre chargé de l'écologie et du développement durable, **M. Serge URBANO** a donné procuration à **M. Claude SUZANON**
- Le directeur régional de l'ONF, **M. Eric DUBOIS** a donné procuration à **M. Thomas PETITGUYOT**
- Un représentant du personnel (suppléant), **M. Bertrand PAWEY**

Étaient absents :

- Le directeur du service déconcentré chargé de la santé, **M. Jacques CARTIAUX**
- Le représentant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le délégué régional à la recherche et à la technologie de la Guyane, **M. Philippe POGGI**
- Le représentant du ministre de l'Outre-mer, la cheffe du bureau directeur des affaires économiques, culturelles et sociales de l'Outre-mer **Mme Laurence TEIL**
- Un conseiller territorial, **M. Hervé ROBINEAU**
- Le maire de la commune de Maripa-Soula, **M. Serge ANELLI**
- Le maire de la commune de Saül, **Mme Marie-Hélène CHARLES**
- Le maire de la commune de Saint-Élie, **Mme Véronique JACARIA**
- Le maire de la commune de Papaïchton, **M. Jules DEIE**
- Le président de l'association des maires, **M. David RICÉ**
- Le président de la Communauté de Communes des Savanes, **M. François RINGUET**
- Le président de la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais, **M. Léon BERTRAND**
- Le représentant de l'autorité coutumière du centre bourg de la commune de Maripa-Soula
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du moyen Oyapock, des hameaux situés sur les rives de la rivière Camopi et du centre bourg de la commune de Camopi, **M. Guy BARCAREL**
- Le représentant de l'autorité coutumière du centre bourg et des hameaux de la commune de Papaïchton, **M. Chimili BOUSSOUSSA**
- La Présidente du Conseil scientifique, **Mme Marie FLEURY**
- Le représentant de la chambre de Commerce et d'industrie de la Guyane, **Mme Guylaine BOURGUIGNON**
- Le représentant de la Chambre d'agriculture de la Guyane, **M. Christian PRISSAINT**
- Le représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Guyane, **M. Roberto OSSEUX**
- Un représentant d'associations dans le domaine économique, social et culturel, **M. Lucien PANAPUY**
- Une personnalité compétente dans le domaine du tourisme, **Mme Siong YA**
- Une Personnalité compétente dans le domaine du patrimoine matériel et immatériel, **Mme Marie-Paule JEAN-LOUIS**
- Un représentant d'associations de chasseurs, **M. Demoï DJANI** - Association des autorités coutumières de la communauté Aluku,
- Une personnalité désignée par le ministre chargé de l'écologie et du développement durable, **M. Gilles BOEUF**

Participaient à la réunion :

- **M. Yves-marie RENAUD**, Secrétaire général adjoint des affaires régionales, Préfecture de Guyane ;
- **M. Olivier BRUNAU**X, Office national des forêts de Guyane ;
- **M. Jean-Marc ZIDOC**, traducteur pour Jacky PAWEY ;
- **M. Gilles KLEITZ**, Directeur de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **M. Arnaud ANSELIN**, Directeur adjoint de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **M. Jacques GRELOT**, Chef du service développement durable de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **M. Jean-Maurice MOUTOUTE** Chef du service communication de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **Mme Claudia BERTHIER**, Chargée de multimédias de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **Mme Viviane NG-KON-TIA**, Responsable financier de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **Mme Raphaëlle RINALDO**, Responsable scientifique de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **M. Matthieu DESCOMBES**, Chef adjoint du service développement durable de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **Mme Fanny RIVES**, Chargée de mission forêt-bois de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **Mme Ingrid HERMITEAU** Chargée de mission charte de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **Mme Laure GARDEL**, Coordinatrice local de l'appel à projet « initiatives biodiversité Outre-mer » ;
- **M. Denis LENGANEY**, Responsable de la surveillance du territoire de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **M. Kupi ALOIKE**, agent du PAG présent pour la traduction en wayana ;
- Le personnel de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane pour le soutien et la logistique du CA.

La séance se tenait au siège de l'établissement à Rémire-Montjoly.

Le Président du Conseil d'administration (CA), Claude SUZANON, souhaite la bienvenue aux administrateurs et les remercie de leur présence.

Le quorum n'étant pas atteint, le président propose d'appliquer la délibération prise en février 2016 permettant de convoquer à nouveau le CA dans un délai minimum d'1 heure. Le CA pourra procéder alors valablement aux délibérations, si un tiers des administrateurs est présent et uniquement sur les points à l'ordre du jour.

Les administrateurs présents valident sa proposition.

Toutefois, afin de ne pas perdre de temps, il propose d'aborder les points qui ne demandent pas de délibération en attendant l'heure réglementaire de délai.

Les administrateurs présents valident cette proposition.

1. Point d'avancement du Comité de Vie Locale (CVL)

Jacques GRELOT rappelle qu'après une interruption de plus d'un an le CVL a repris en 2015 avec des membres transitoires. En 2016, le CVL a été réinstallé officiellement suite aux différentes réunions des conseils d'habitants et l'élection d'un nouveau Bureau a entériné les membres. L'année 2017 a été essentiellement consacrée à l'identification des compétences du CVL et celles du PAG vis-à-vis des partenaires. Fin 2017, on a constaté que le Bureau avait du mal à « vivre » notamment parce que le président du CVL n'était pas suffisamment « actif » et avait émis le souhait de démissionner. Courant 2018, un nouveau président a donc été élu et la méthode de travail entre le PAG et le CVL a été revue pour plus d'efficacité.

Parallèlement, le PAG, ayant programmé pour ses agents un cycle de formation sur l'approche participative et les méthodes d'animation, a décidé d'y associer quelques membres du CVL et du CS (conseil scientifique) afin de leur donner un bagage en matière d'animation.

Par la suite, un comité mixte CS/CVL s'est tenu. En début de séance il y a eu un théâtre-forum qui a permis de lever des points sur lesquels le comité devait travailler. La séance s'est poursuivie par l'analyse de la mise en place du guide du visiteur sur Camopi et la manière dont les habitants ont été consultés sur ce document.

Le CVL a tenu une séance plénière le 26 avril dont le sujet principal était la clarification du fonctionnement du CVL car il est nécessaire que les membres du CVL s'approprient progressivement leur rôle. De cette réunion on retient que le CVL souhaite :

- pouvoir inviter des personnes extérieures au CVL qui pourront apporter des informations complémentaires, en fonction des sujets abordés en séance ;
- un rapprochement avec les institutions locales ;
- revoir la gouvernance et la représentativité par rapport aux conseils d'habitants ;
- former les membres du CVL ;
- pérenniser le poste d'un animateur du CVL ;
- une reconnaissance hors du PAG.

Samagnan DJO se présente brièvement. Il pense que le CVL a l'avantage de permettre au niveau du territoire un certain maillage, c'est-à-dire une représentativité des habitants et des acteurs du Sud de la Guyane. Cependant, ce maillage engendre des difficultés d'animations dues à la composition du CVL. Les membres du CVL, qui sont des habitants du territoire, ne sont pas tous capables d'animer des réunions, de prendre la parole en public.... Il y a donc un besoin de formation de ses membres.

D'autre part, le CVL n'ayant pas de moyens directs doit s'appuyer sur le PAG pour tout (déplacements, réunions...) pour couvrir un large territoire. Il évoque les difficultés à se déplacer d'une commune à une autre (à moins d'avoir un hélicoptère). Aussi, les membres ont fait quelques propositions pour améliorer la communication entre les membres du CVL des différents bassins de vie. L'embauche d'un animateur CVL faciliterait grandement la coordination.

Il précise que le nouveau bureau du CVL attend énormément des réunions de travail qui ont eu lieu avec le CS et les agents du PAG.

Il demande aux membres du CA présents, qui le souhaitent, de bien vouloir lui laisser leur carte professionnelle afin qu'il ait des contacts directs sans avoir besoin de passer par le PAG.

Il dit que le CVL essaie d'exister mais il faut avouer que c'est une instance qui n'est pas reconnue par les mairies, la préfecture, la CTG.... Il souhaite que cela change afin que la voix du CVL se fasse entendre.

On parle d'un territoire mais les problématiques sont différentes selon les bassins de vie, les communes.... et il faut également prendre cela en compte.

Il ajoute que le président ne pouvant pas travailler seul, des référents seront désignés parmi les membres du CVL par domaine identifié.

Samagnan DJO rappelle qu'en novembre 2017, le CVL a pris différentes motions pour lesquelles il n'y a pas eu toutes les réponses. Les plus urgentes concernaient l'électrification des écarts du Haut-Maroni, l'eau potable et l'aérodrome de Camopi. Concernant ce dernier qui a coûté des millions d'euros, il pense que c'est une honte qu'après 5 ans d'existence, la piste de Camopi ne soit toujours pas exploitée. L'écho

qu'il en a est que la desserte de Camopi ne serait pas suffisamment rentable. Par conséquent, on souhaite y ajouter la desserte de Saint-Georges, dont la piste nécessite des travaux. Le CVL est particulièrement remonté par rapport à cette situation.

Concernant l'aménagement de la réglementation de la circulation fluviale dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage clandestin, sur le Lawa cela a été compliqué, car la population s'est sentie comme prisonnière en ne pouvant pas circuler comme elle le voulait. Le CVL, en accord avec les autorités coutumières et les transporteurs professionnels concernés, a demandé une audience à la préfecture. Cela a donné lieu à des séances de travail, dont la dernière date du 15 juin, qui a permis d'éclaircir la situation. La préfecture, la douane et la gendarmerie se sont déplacées. Un compte-rendu à quatre mains sera rédigé et validé par la suite par tous. Il ajoute que le CVL a été en dehors de sa zone d'action car le même problème de circulation allait se poser sur Grand-Santi. Il a pris l'initiative d'inviter la commune qui n'a pu se déplacer mais a rédigé un courrier.

Samagnan DJO conclut en parlant du certificat de capacité professionnelle qui est l'équivalent du permis fluvial adapté à la Guyane pour lequel le CVL voudrait s'impliquer, notamment en participant au comité de pilotage et aux groupes de travail. Il pense qu'il est important que des personnes de l'intérieur, experts en transport fluvial, y participent et que les décisions ne soient pas prises uniquement par des personnes du littoral. D'autre part, il aurait souhaité que le CVL soit destinataire du plan d'urgence pour la Guyane, du moins pour les parties qui concernent les communes de l'intérieur tels que le lycée de Maripa-Soula, la route de Papaïchton. Il aurait savoir où cela en est.

Le président du CA remercie et félicite le nouveau président du CVL pour sa grande implication. Il assure que le PAG mettra tout en œuvre pour répondre aux doléances du CVL, dans la mesure de ses capacités.

La parole est donnée aux administrateurs.

Raynald VALLEE informe qu'une pirogue Etat est prévue la semaine prochaine avec les différentes administrations et que ce sera l'occasion de poser des questions concernant les dossiers en cours tels que le lycée de Maripa-Soula, la route de Papaïchton...etc

Hélène SIRDER dit qu'elle a perçu à travers les propos du président du CVL, une grande volonté d'autonomie du CVL. Elle demande quelle est la structure du CVL et surtout si cette instance peut exister officiellement en dehors du PAG. Elle souhaite également ajouter, concernant les difficultés de déplacement sur le territoire, qu'elle a demandé au GAL (groupement d'action locale) Sud Guyane des explications car les moyens (fonds financiers) ne sont pas mobilisés. Elle pense que des projets pourraient être montés par le GAL Sud relatifs aux difficultés de circulation.

Concernant l'aérodrome de Camopi, elle informe que les discussions doivent être prochainement entamées avec Air Guyane Express pour discuter de la desserte aérienne publique en Guyane (revoir les lignes....).

Raynald VALLEE apporte des précisions concernant le déploiement du certificat de capacité professionnelle pour les piroguiers. Cette question renvoie à des besoins réglementaires mais aussi à des besoins des professionnels qui pour développer le transport de marchandises ou des personnes ont en besoin notamment pour obtenir des garanties assurantielles. Il dit que le comité de pilotage n'est pas fermé et souhaite au contraire avoir le maximum de contacts locaux pour mettre en valeur les enjeux du territoire et les compétences des professionnels.

Il informe qu'il a rendez-vous avec le recteur de Guyane en juillet pour discuter de la mise en place de formations, au plus près des bassins de vie.

Gilles KLEITZ félicite M. DJO pour son engagement depuis qu'il a pris la présidence du CVL. Il pense qu'il s'exprime avec des messages clairs et précis sur les besoins du CVL. Il dit que le PAG fait tout, dans la limite de ses moyens, pour que le CVL fonctionne.

Il ajoute que le PAG a 2 conseils consultatifs que sont le conseil scientifique et le comité de vie locale. Ces 2 instances fonctionnent avec les moyens du PAG, environ 30 000 euros par an, pour la tenue des séances plénières, des bureaux et la participation à quelques réunions. Ce budget n'est pas extensible pour le PAG

mais il est ouvert à d'autres propositions de financement.

Concernant le GAL sud Guyane, il dit que 25 à 30% des 1,5 million ont été engagés. Le service LEADER au PAG est très volontaire et il y a un foisonnement de projets (environ 30) à l'étude pour environ 950 000 euros. Il pense que le financement d'instances par des fonds FEADER n'est pas éligible.

Gauthier HORTH présente des excuses car il doit s'absenter 1 à 2 heures.

Samagnan DJO précise que tous les membres du CVL « représentants d'habitants » sont choisis et élus par leurs pairs. L'existence du CVL hors PAG est recherchée car il y a des problématiques qui dépassent la zone d'action du PAG. L'organe CVL n'est que consultatif mais il a une expérience non négligeable à travers ses membres.

Le Président remercie les intervenants et informe que le délai exigé d'1 heure est maintenant écoulé et qu'entre temps le quorum a été atteint. On peut donc procéder à la tenue normale du CA. Il propose donc de reprendre l'ordre du jour prévu.

2. Points d'information

Gilles KLEITZ fait rapidement le point sur l'activité du PAG à ce jour.

Les dossiers suivants avancent bien :

- Le programme LEADER ;
- le chantier d'insertion à Camopi ;
- la maison Agasso ;
- la mise en tourisme des abattis Cotticas ;
- la 1ere tranche de l'appel à projet du PAG a été attribué pour 25 000 euros. La 2^{nde} sera pour septembre ;
- l'ABC Saül ;
- le projet de gragerie à Camopi ;
- le projet sur les déchets, en lien avec le CCOG.

Il précise que le PAG apporte un soutien logistique fort à d'autres établissements tels que le rectorat, la préfecture, l'ARS....lors de leur déplacement sur le territoire.

En matière de LCOI (lutte contre l'orpaillage illégal), il faut noter un rapprochement avec les forces de l'ordre (gendarmerie et armée).

Cependant, il y a quelques dossiers qui peinent à avancer tels que :

- le problème d'approvisionnement en bois persistant pour la construction de la maison du parc à Maripa-Soula qui est à l'arrêt ;
- la difficulté des associations à mettre en œuvre les projets. Cela demande un travail chronophage aux agents pour les aider.
- le besoin d'ingénierie territoriale dans les mairies.
- les difficultés de recrutement au PAG. Il est très compliqué de trouver des agents issus des territoires avec une compétence technique suffisante pour assurer des postes d'encadrement.

Le PAG continue de mener également plusieurs actions en partenariat : avec la DIECCTE sur l'emploi, avec le rectorat sur le périscolaire, avec la DAC sur le maraké...

Au niveau national :

- Les 10 parcs nationaux ont signé la convention de rattachement l'AFB ;
- Le PAG a contribué au rapport de l'inspection générale des finances sur les opérateurs de l'eau et de la biodiversité ;

- Un plan national biodiversité sera mis en place par le ministère en début juillet 2018 avec des actions intéressantes en outremer sur les aires protégées ;
- Les directeurs et présidents de parcs nationaux ont travaillé sur un document prospectif en se posant la question « les parcs nationaux en 2030, qu'en sera-t-il ? »

Il invite les administrateurs qui ne l'ont pas encore reçu à prendre le rapport d'activité 2017 du PAG, qui est en libre service à l'entrée de la salle. Il les prie d'y regarder la répartition des moyens du PAG en page 92 et 93.

Gilles KLEITZ ajoute que la préfecture et le PAG travaillent sur une cellule d'ingénierie territoriale en appui des communes du sud de la Guyane. A cet effet, un recensement des projets les plus prioritaires dans les mairies concernées est en cours. Cela permettra de dimensionner la taille de la cellule. Dans le cadre des assises de l'outremer, une fiche projet (comprenant un budget et un calendrier) a été présentée. Cette fiche-projet a été réalisée en collaboration avec le CCEG, la CCOG et les communes.

Concernant les APA, il informe que la préfecture a saisi le ministère de la transition écologique pour examiner un mécanisme de transition afin d'améliorer la situation, c'est à-dire traiter les demandes rapidement et qu'une bonne concertation ait lieu entre tous les partenaires concernés, comme cela était le cas avant la loi Biodiversité. Il rappelle qu'une vingtaine de dossiers APA ont été traités.

Arnaud ANSELIN ajoute qu'en matière de coopération régionale, le projet PCIA (Programme de Coopération Interreg Amazonie) est financé via la CTG à 75% sur les fonds de coopération. Ce projet vise à développer la coopération avec les pays voisins en matière d'aires protégées. Les autres financeurs sont la DEAL et l'AFD (agence française de développement). Les 6 derniers mois ont été consacrés à la préparation de ce projet avec des déplacements au Guyana et au Surinam. Une coordinatrice a été embauchée pour 3 ans et commencera le 1^{er} juillet 2018. Elle fera 6 mois en Guyane, 1 an au Guyana, 1 an au Surinam puis 6 mois en Guyane. Ce projet favorisera un maillage entre les pays du plateau des Guyanes à travers tous ces ponts institutionnels qui auront été créés.

Gilles KLEITZ informe que désormais sera adossé en fin de procès verbal le récapitulatif des décisions prises en CA (hors délibérations). Lors du CA de mars 2018, il y en avait eu 4 et il répondra à chacune d'elle.

- *Mener une réflexion sur l'accès payant aux aires protégées de la Guyane.*

Le nombre de visiteurs sur le PAG est entre 2500 et 3000 par an, avec une majorité sur Saül (environ 2000). On pourrait envisager une participation de 1 à 2 euros par visiteur à l'entrée des sentiers sur Saül mais le nombre restreint de touristes cela ne constituerait pas une manne intéressante pour le budget du PAG. Finalement les retombées touristiques sont plus pour les professionnels locaux de la restauration, du transport et de l'hébergement.

Pour les autres aires protégées de Guyane, comme la réserve du Grand Matoury la réflexion est différente car il y a environ 20 000 visiteurs par an. Une entrée payante serait intéressante pour le budget de l'établissement. Pour les marais de Kaw également qui ont environ 80 000 visiteurs par an.

Il faudrait creuser l'idée avec la CTG.

- *Dans le but de mettre en avant les actions que font le PAG parce qu'il est le seul organisme présent sur le territoire alors que ces actions ne rentrent pas dans les missions habituelles d'un parc national, extraire les dépenses qui ne sont pas imputables aux actions normales du PAG et en tirer un chiffre qui sera présenté en CA.*

Cela représente environ 1 250 000 euros de charges supplémentaires. Cela comprend les sommes allouées à l'orpaillage illégal (qu'il n'y a pas dans les autres parcs nationaux), le développement local (Le PAG en fait beaucoup plus que les autres parcs nationaux) et les frais de logistiques (dus à la taille du territoire à couvrir et son enclavement).

- *Se renseigner pour savoir si la France a un retour financier sur la taxe carbone vis-à-vis de l'Europe.*

Il n'y a pas de retour financier sur la taxe carbone de l'Europe à la France.

Gilles KLEITZ informe que le PAG est en train de finaliser sa démarche de bilan carbone qui intègre le bilan de l'établissement mais aussi de la forêt. Il pourra être comparé à celui de la Guyane et de la France également.

- *Lancer en 2018 une étude de faisabilité concernant l'implantation du Siège du PAG à Maripa-Soula.*

Un cahier des charges a été rédigé dans le but de lancer un marché d'expertise sur la faisabilité numérique et logistique de cette implantation. Au CA de novembre, un point d'avancement sera fait.

Le président remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Hélène SIRDER demande quelle pourrait être au sein d'une aire protégée la délégation de service public. D'autre part, concernant le bilan carbone, elle souhaiterait savoir quel bureau d'étude s'en occupe pour le PAG et si le point de comparaison est uniquement le dégagement à effet de serre.

Concernant les APA, elle dit que la CTG souhaite une instance de décision locale et non pas une instance de concertation. Avant la loi biodiversité, une procédure locale avait été mise en place et fonctionnait plutôt bien. Le ministère dans son désir de s'accaparer de ce qu'il qualifie « d'extraordinaire » (sous-entendu la biodiversité de la Guyane) met la pagaille dans le traitement des demandes en complexifiant tout.

Giles KLEITZ dit que dans un certain nombre d'aires protégées, il y a des infrastructures d'hébergement qui sont données à gérer à des privés moyennant un loyer. Cela est de la délégation de service public. Pour que cela soit intéressant, il faut qu'il y ait un flux touristique important.

Concernant le bilan carbone, le rapport est en cours de finalisation et un comité de pilotage de l'étude se réunira prochainement. La CTG sera invité. Dans le projet de rapport, il n'y a pas que les émissions qui sont prises en compte mais également la séquestration, les stocks, les flux...etc. le service développement durable du PAG, avec l'appui d'un bureau d'étude, est chargé de cette étude.

Raynald VALLEE dit, concernant les APA, que la DEAL, la CTG et la préfecture se sont associés pour faire remonter au ministère de la transition écologique des propositions de déblocage de la situation, en s'appuyant sur ce qui était fait avant la loi biodiversité. On est dans l'attente de la réponse officielle du ministère.

Laurent KELLE demande s'il est prévu de valoriser la potentialité d'accueil que représente le PAG, sous l'image de marque « Amazonie » qui a une résonance au niveau national et international.

Gilles KLEITZ dit que dans le contrat de destination Guyane, le CTG (comité de tourisme de la Guyane) a eu la volonté de faire la promotion des caractéristiques du Sud de la Guyane, donc du PAG. Maintenant l'accent « Amazonie » n'a pas été à sa connaissance mis en avant. Il reste un gros travail à faire dans ce sens. Il y a un combat à mener pour que l'image de la Guyane soit améliorée et reconnue à l'extérieur

Hélène SIRDER dit, concernant la marque « Amazonie », qu'il y a certes un travail local à faire mais également au niveau national. Elle est sidérée de voir comment sur les cartes émises au niveau nationale, la Guyane est toujours mal placée et considérée comme une île. A aucun moment son appartenance à l'Amazonie n'est signalée. A d'autres occasions, on sait pourtant mettre en avant le côté amazonien de la Guyane. Elle a eu l'occasion d'en parler à M. HULOT lors d'une rencontre.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, le président passe au point suivant.

3. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 mars novembre 2018

Le Président demande aux administrateurs s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de procès-verbal qui leur a été transmis.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, la délibération est mise au vote.

Après la lecture de la délibération, le procès-verbal de la séance du 15 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

4. Présentation du nouveau site web du PAG et du rapport d'activité 2017

Gilles KLEITZ dit que depuis 4 ans le format du rapport d'activité du PAG tente d'être le plus attractif possible avec des sujets liés au développement local, à la culture, à la science et en donnant la parole aux communes.

Jean-Maurice MONTOUTE informe que depuis 3 ans, PNF (Parcs nationaux de France qui n'existe plus) a lancé le projet de mutualisation des sites web de tous les parcs nationaux dans l'idée d'avoir une visibilité commune. Le PAG n'y a pas adhéré tout de suite car l'établissement avait investi 2 ans auparavant des fonds dans la refonte de son site web.

Claudia BERTHIER, en charge de ce dossier, dit qu'à ce jour le PAG a intégré cette dynamique web et est sur la même plateforme web que tous les parcs nationaux.

(Une visite en directe du nouveau site web du PAG est faite).

Dans le menu déroulant, elle montre qu'on peut accéder aux sites web de tous les autres parcs nationaux à partir du site d'un parc national, c'est à-dire qu'en étant sur le site du parc de la Vanoise, par exemple, on a accès au site du PAG et vice-versa. Elle montre que l'on peut avoir accès, en interface, au fonctionnement et à l'identité du parc. Elle précise que les images qui y figurent sont propres à chaque parc afin de refléter leur réalité. Les photos sont déclinées en une ballade poétique avec des liens vers des vidéos en ligne. Elle indique que l'accès aux sous-rubriques se fait sous forme de vignettes, cela est plus intuitif. Elle prend l'exemple dans la charte, dans lequel on retrouvera toutes les conventions qui ont été signées avec les communes ainsi qu'un point d'avancement sur les actions engagées. Les documents sont téléchargeables. Pour le RAA (recueil des actes administratifs), les documents sont rangés par année puis par type (décision, délibération, conventions...).

Il y a 3 grandes thématiques : découvertes, actions et connaissances. Il y a des raccourcis pour aller facilement vers la médiathèque, les actualités...Les archives vont jusqu'à 2013.

Claudia BERTHIER rappelle que le PAG est connecté et invite tous les administrateurs à liker les pages Facebook, Youtube, Instagram, Twitter de l'établissement.

Le président remercie toute l'équipe du service communication du PAG pour le gros travail réalisé. Il demande aux administrateurs de ne pas hésiter à aller visiter le site web du PAG et d'en faire la publicité autour d'eux.

La parole est donnée aux administrateurs. Les administrateurs n'ayant pas de remarques, le président passe au point suivant.

5. Délibération sur le transfert des crédits non utilisés de l'enveloppe de personnel vers les autres enveloppes de dépenses

Viviane NG-KON-TIA rappelle que l'article 178 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) qui a fixé que dans la limite d'un plafond défini pour chaque exercice, le conseil d'administration peut autoriser l'ordonnateur à utiliser en cours d'exercice les crédits non utilisés de l'enveloppe personnel pour abonder les autres enveloppes de dépenses. Il faut donc faire voter à chaque exercice. Elle précise que l'enveloppe de personnel est constituée d'une part fixe pour les rémunérations des emplois sous et hors plafond et de facteurs d'évolution reconductible (rachat de congés, aide retour à l'emploi, frais de mission terrain, participation aux repas des agents...etc). Il peut s'avérer qu'en cours d'exercice le montant provisionné sur l'enveloppe de personnel soit supérieur aux nouvelles prévisions de réalisations (vacance de poste non prévue, reprise d'emploi pour un allocataire de l'aide au retour à l'emploi, poste hors plafond en attente d'être pourvu, etc..).

En conséquence, il est proposé au conseil d'administration de donner la possibilité à l'ordonnateur d'opérer un transfert de crédit de l'enveloppe personnel vers les autres enveloppes de dépenses. Le montant de ce transfert d'enveloppe sera plafonné à la somme de 100 000 euros, soit 2% de l'enveloppe de personnel actuelle. Elle ajoute que ces mouvements de crédits sont soumis à l'avis du contrôleur budgétaire. Le budget ainsi rectifié sera présenté, le cas échéant, lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

Le président remercie Viviane NG-KON-TIA et passe la parole aux administrateurs.

Laurent KELLE demande quelle avait le montant utilisé les années précédentes.

Viviane NG-KON-TIA dit qu'elle n'a pas le montant exact en tête mais cela représentait 2% de l'enveloppe personnel.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, le président met la délibération sur le transfert des crédits non utilisés de l'enveloppe de personnel vers les autres enveloppes de dépenses, au vote. Après la lecture de la délibération, elle est adoptée à l'unanimité.

6. Approbation du budget du Projet FEDER « Gestion participative des pratiques liées aux Ressources Naturelles »

Gilles KLEITZ rappelle qu'une délibération avait déjà été approuvée en bureau de CA en mai 2017 sur une première version du projet. Cependant, le dossier déposé au pôle européen fin juin 2017, présente le plan de financement définitif différent de celui présenté en bureau de CA. Le pôle Europe demande donc une nouvelle saisie du Conseil d'Administration pour l'approbation du nouveau plan de financement.

Raphaëlle RINALDO présente à nouveau le projet, afin que tout le monde ait le même niveau d'information.

Elle rappelle l'origine du projet qui est dans la Charte avec son principe général B « *Construire une gouvernance efficace pour le territoire dans laquelle se rencontrent la gouvernance locale et le système administratif et politique français* » et l'orientation I-1 « *Favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et pérenniser les pratiques humaines associées* ». Ce sont également tous les travaux faits en matière de chasse, pêche, arouman, bois... Les études menées étaient partielles et répondaient à un sujet donné à un moment donné mais surtout à des échelles différentes.

Ce projet permet d'harmoniser tout ce qui a été observé et favoriser des mesures de gestion locales

adaptées à chaque terroir et bassin de vie de manière concertée.

Elle rappelle que ce projet est né en 2016 en répondant à un AMI (appel à manifestation d'intérêt) Biodiversité FEDER. Le projet a été accepté. En 2016/2017, le PAG a consulté quelques partenaires clés, dont les chasseurs et les capitaines, les membres du CVL... pour s'assurer de l'intérêt du projet. En mai 2017, le Bureau du CA a donné un avis favorable au pré-projet. En juin 2017, le dossier définitif a été déposé. En novembre 2017, la CTG a pris une délibération favorable pour l'octroi d'une subvention pour le développement d'une mallette pédagogique, associée au projet. En mai 2018, les différents comités de programmation ont émis un avis favorable dans l'attente de la décision du CA sur la nouvelle maquette financière.

Ce projet demandera l'implication d'acteurs locaux dans l'animation et la mise en œuvre du projet conçue, en prenant en compte le processus et les délais nécessaires à la formation des animateurs et au processus de concertation.

Les étapes du projet sont :

- L'analyse et la co-définition des zones et/ou ressources à enjeux par un diagnostic multi-usages et multi-ressources (kwata, coumarou dans des zones de forte pression de pêche, ressource en bois)
- Un diagnostic précis des pratiques liées à la ressource ou de l'espace à enjeu
- La formulation et la mise en œuvre de mesures de gestion

L'équipe sera donc adaptée à une approche participative et aux contextes pour des animations au plus près du terrain, avec des animateurs recrutés localement (entre 6 et 7) et une coordination assurée par un ou une spécialiste en animation.

Les approches seront différenciées en fonction des contextes et des connaissances des territoires avec des recherches de solutions de gestion immédiates sur des territoires pré-identifiés et des approches multi-usages de gestion de terroir en et hors ZDUC (zone de droit d'usage collectif).

Ce projet vise également au renforcement et au développement de compétences à travers la formation des animateurs locaux, un partage d'expérience entre les bassins de vie, la comparaison des processus selon les zones et types de ressources. Ce projet a une visée pédagogique en étant un projet pilote. Les zones ciblées sont le bourg de Maripa-Soula, Papaïchton, les villages du Haut-Maroni, Loka et Trois-sauts.

Au sein du PAG, 2 services travaillent sur ce dossier PNC (patrimoines naturels et culturels) et SDD (développement durable). Les partenaires externes sont le CIRAD et l'INRA. Un comité de pilotage est envisagé, composé :

- Du Chef du service PNC du PAG
- De la Présidente du CS du PAG
- Du Président du CVL
- De la DEAL (Unité Milieux Naturels Biodiversité et Paysages)
- De membres du CS du PAG
- De la CTG (Unité développement durable)
- De l'ONF
- De l'ONCFS Guyane
- Des membres du Grand Conseil Coutumier ou la Jeunesse autochtone

Elle précise que les membres envisagés n'ont pas tous été sollicités et n'ont pas tous encore donné de réponse.

Le budget de ce projet est de 971 252,67 euros dont une subvention au titre du fonds FEDER Biodiversité d'un montant de 579 171,11 euros. Une participation financière du PAG sur fonds propres est de 336 601,66 euros comprenant 210 466,77 euros pour la valorisation des frais de personnel du PAG et 126 134,89 euros de dépenses liées aux frais de missions, à des prestations de services et aux imprévus. La CTG, au titre du financement des actions de recherche octroie une subvention d'un montant de 21 000,00 euros. Les autres partenaires participent à hauteur de 34 479,90 euros.

Raphaëlle RINALDO conclut avec le calendrier à venir suivant :

- Octobre/Novembre 2018 : recrutement du ou de la coordonat.eur.rice
- Octobre/Novembre 2018 : tenue d'un séminaire scientifique d'ouverture

- Décembre 2018/ janvier 2019: formation des animateurs

Le président remercie Raphaëlle RINALDO et passe la parole aux administrateurs.

Hélène SIRDER demande comment est envisagée la gestion des ressources naturelles dans les ZDUC et quelle est l'économie envisagée dans les ZDUC.

Raphaëlle RINALDO dit que ce projet ne concerne que les ressources naturelles renouvelables. Pour les ZDUC concernant le PAG, elles sont gérées par les communautés et le PAG a entamé une discussion avec les autorités coutumières sur les problématiques de chasse et de pêche mais également de bois, comme à Camopi où la question a été posée concernant le prélèvement de bois dans les ZDUC par les « Brésiliens ». Un espace de discussion est donc nécessaire pour parler de tout cela car le PAG ne peut pas en décider.

Gilles KLEITZ ajoute que le projet n'a pas comme ambition de modifier la propriété des gestionnaires. Il a pour ambition de donner des outils, à l'autorité décisionnelle, pour gérer les ressources. L'enjeu économique principal pour Camopi, est le bois. Il informe qu'une commission régionale forestière s'est créée, à l'initiative du préfet et de la CTG. Cette commission met un place une politique d'aménagement pour les forêts du sud de la Guyane. La position du PAG est que l'intégration de la zone de cœur du parc et de la zone d'adhésion dans la directive, ne doit pas limiter les usages possibles dans les ZDUC ou autres.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, le président met l'approbation du budget du Projet FEDER « Gestion participative des pratiques liées aux Ressources Naturelles », au vote. Après la lecture de la délibération, elle est adoptée à l'unanimité.

M. Gauthier HORTH est de retour.

Durant la pause, une présentation de la monnaie local « kwak » est faite aux administrateurs intéressés.

7. Refonte de la politique scientifique et d'acquisition des connaissances du PAG

Raphaëlle RINALDO souhaite faire le bilan de 10 ans d'activités scientifiques au PAG.

Elle commence par les raisons de l'acquisition de connaissances au sein d'un parc national. La première raison c'est afin de participer à la préservation des patrimoines naturels et culturels. La deuxième raison c'est afin de comprendre les relations entre l'homme et la nature. La troisième c'est afin d'accompagner le développement durable du territoire.

Tout cela se fait au travers de programmes de recherches scientifiques, de suivis et inventaires (patrimoines, espaces), d'actions et de projets hors programmes scientifiques, de stages ou doctorats appuyés par des bases de données et des formations.

Au sein du PAG, 2 ETP sont consacrés pleinement à l'activité scientifique (1 responsable scientifique + 1 technicienne des bases de données). En réalité tous les corps de métiers sont impliqués par l'activité scientifique au PAG (techniciens, piroguiers, personnel administratif, chargés de mission...) 20 à 30 personnes sont impliquées chaque année au PAG.

Les principaux partenaires du PAG sont l'INRA, le CNRS, le CIRAD, l'Université de Guyane, l'IRD, le MNHN, des bureaux d'études (Hydreco, Biotope), l'ONCFS, la SEAG.... Ce sont tous des acteurs de la connaissance. En 10 ans, le PAG a accompagné plus de 110 actions scientifiques sur tout le territoire. Ne sont comptés que les actions pour lesquelles il y a un rapport de mission, à la fin. En moyenne, le PAG est concerné par une quarantaine d'activités scientifiques par an. Cela lui permet d'enrichir sa base de données. 13 actions ont été menées uniquement sur la délégation territoriale du Centre, 22 actions uniquement sur la

délégation territoriale du Maroni et 18 actions uniquement sur la délégation territoriale de l'Oyapock. Quelques actions ont été menées sur plusieurs délégations à la fois : par exemple le coq de roche, le programme Chasse....

Les domaines principaux sont la biodiversité, l'écologie, la gestion des ressources et développement, les sciences humaines et sociales, les patrimoines naturels, l'environnement et la santé.

Toutes ces actions ont permis un progrès dans la connaissance des patrimoines :

- Nombre d'espèces animales: de 985 à environ 1200 ;
- Entomofaune : 4200 espèces ;
- Plantes vasculaires : 2149 espèces ;
- Plus de 140 nouvelles espèces pour la Guyane ont été recensées sur le territoire ;
- Plus d'une dizaine espèces suspectées d'être nouvelles pour la science ;
- Une base de 50 000 données, partagée sur GéoNature. Les données sensibles ne sont pas mis à disposition du grand public;
- 600 toponymes renseignés sur l'Oyapock ;
- Amélioration de la connaissance sur la dynamique d'occupation des sols par les populations du Sud de la Guyane ;
- Amélioration de la connaissance sur la biodiversité cultivée ;

Le PAG accumule toutes ces données afin de partager de l'expertise avec ses partenaires à travers des avis pour des enquêtes publiques (par exemple l'aménagement des sauts Sonnelle), des conférences scientifiques et des articles scientifiques. Depuis 2015, il existe « les cahiers scientifiques du PAG » qui sont des recueils de tous les rapports de mission ou de fin d'étude. Il sort une fois par an et est accessible en ligne. Le PAG fait régulièrement des restitutions des missions scientifiques en essayant d'adapter au maximum le rendu à la population concernée et à travers de la vulgarisation scientifique. Le PAG tente également de produire des outils pédagogiques tels que des guides sur la toponymie à destination des instituteurs expliquant ce qu'est la toponymie et comment se réalise l'animation.

Le PAG a un effet levier intéressant sur le financement des programmes scientifiques car en investissant 1 euro, la recherche en investit 6.

En termes d'actions et d'animations les objectifs ont été largement atteints. De façon moindre pour le thème « développement durable » parce qu'il y avait les études juridiques pour accompagner la gouvernance qui n'ont pas été mises en œuvre.

Les challenges restant sont les suivants :

- Améliorer la médiation scientifique (de la traduction à la restitution) ;
- Renforcer les liens avec la cellule EEDD (éducation à l'environnement);
- Augmenter la lisibilité de l'action scientifique du Parc pour l'extérieur ;
- Répondre à la fonction d'aide au développement durable du territoire ;
- Renforcer l'attractivité du Parc dans le champ de la recherche ;
- Renforcer la coopération scientifique entre espaces protégés à l'intérieur de la Guyane (protocoles communs, échanges) ;
- Trouver un équilibre entre activités de connaissance, activités de police (lutte contre l'orpaillage illégal) et développement.

Raphaëlle RINALDO conclut avec la stratégie scientifique du PAG. Elle rappelle qu'elle a été élaborée par le conseil scientifique du PAG, puis a été présentée et validée en CA. Les 5 grands thèmes sont :

- La gestion de données et les restitutions.
- Les dynamiques des sociétés et la territorialité.
- Le développement durable.
- Les interactions entre l'Homme et l'Environnement.
- la biodiversité et les changements globaux.

Au CA de novembre, le document de la stratégie revisité aura été complété et pourra être présenté en séance. Le sommaire prévu est le suivant :

- I. *Retour sur 10 ans d'activités scientifiques (Bilan & rôles et action du CS)*
- II. *Axes prioritaires d'acquisition de connaissance*
 - a. Dynamiques des sociétés
 - b. Fonctionnement des Socio-écosystèmes
 - c. Biodiversité et changements globaux
- III. *Stockage/Archivage de la connaissance*
 - a. Système d'information et stratégie scientifique au PAG.
 - b. Archivage de la connaissance
- IV. *Diffusion des connaissances & valorisation de l'expertise*
 - a. Au grand public
 - b. Public scolaires
 - c. Aux acteurs et partenaires
- V. *Evaluation patrimoniale, hiérarchisation et mise à jour des enjeux de connaissances et de conservation*
- VI. *Contributions aux réseaux*
 - a. Cohérence et interactivité avec les Parcs nationaux et l'AFB
 - b. Contribuer au réseau des aires protégées
 - c. Réseaux scientifiques
 - d. Relations internationales

Le président remercie Raphaëlle RINALDO et passe la parole aux administrateurs.

Gauthier HORTH dit qu'il y a un très gros travail à faire sur les toponymes en Guyane, en particulier sur le Maroni où plusieurs groupes culturels ont occupé une même zone à des époques différentes ou à la même époque. Il ajoute que l'IGN indique sur les cartes les points GPS des FAG qui sont souvent erronés.

Raphaëlle RINALDO indique que sur l'Oyapock et le Maroni, le travail sur les toponymes est en cours.

Samagnan DJO dit qu'il y a un phénomène, dû à l'orpaillage illégal, où les toponymies ont été complètement modifiées sur le Maroni. Il y a maintenant des noms brésiliens. Le Haut-Maroni normalement n'existe pas puisque Papaïchton et Maripa-Soula sont sur le Lawa, pourtant toutes les administrations parlent du Haut-Maroni. Il pense que cela doit être rectifié.

Laurent KELLE demande où on en est à ce jour de la coopération internationale sur le volet scientifique notamment avec les collègues brésiliens.

Raphaëlle RINALDO dit que le PAG a tenté d'associer les brésiliens au début à travers l'intégration du directeur du parc national des Tumucumaques dans le CS du PAG mais sa participation a été très compliquée et il n'est jamais venu. Le PAG passe par d'autres moyens, en intégrant dans le CS des chercheurs qui travaillent au Brésil. Les relations avec les scientifiques du Surinam sont plus faciles, par exemple la signature du protocole d'accord avec ACT (Amazon conservation team) qui n'est pas un organisme scientifique mais intervient dans la connaissance. Il y a des échanges à travers le GuianaShield.

Arnaud ANSELIN ajoute qu'un des livrables du projet PCIA est la vulgarisation scientifique à travers la participation du public dans les projets scientifiques.

Gauthier HORTH demande s'il y a un fil conducteur dans le projet à 10 ans de la recherche. Pense-t-on orienter la recherche vers une application concrète pour la population, la recherche appliquée ? Peut-on envisager un module de restitution des recherches dans les langues des communautés d'habitants ? A quel degré la question des APA est limitante ?

Raphaëlle RINALDO dit que le fil conducteur c'est de répondre aux questions du gestionnaire en termes d'enjeu, de gestion et de conservation. Le parti pris du CS a été de dire que le PAG investirait dans des études qui lui sont spécifiques car sur les sujets plus globaux (par exemple l'inventaire de la biodiversité)

les chercheurs arrivent avec leur financement. Concernant la recherche appliquée, le PAG en fait par exemple en matière de santé avec la recherche mercurienne pour lequel des animations seront faites avec la population afin de trouver des solutions communautaires. Des discussions seront faites sur la commercialisation de bois en ZDUC, par exemple.

Les restitutions qu'organise le PAG sont faites dans les langues du territoire. La difficulté est de bien préparer les collègues qui ont la charge de traduire, les mettre au fait et les faire comprendre les enjeux. Le PAG travaille à former les agents qui sont appelés à faire les traductions dans les restitutions.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, le président passe au point suivant.

8. Action Chantier d'Insertion sur la Commune de Camopi (ACI)

Matthieu DESCOMBES rappelle que les actions d'accompagnement ont été initiées avec le dispositif expérimental « microprojets » en 2013. Sur l'Oyapock, celui-ci a été orienté au départ plutôt sur l'amont de la filière avec la formation et l'accompagnement de quatre habitants pour le développement d'activités de production de bois d'œuvre. En 2015, le rapport sur le suicide des jeunes amérindiens, a soulevé la question de l'emploi des jeunes. Cela a permis l'activation de la filière multi-technique par le RSMA avec la mise en place de formation pour les jeunes des communes de l'intérieur. Pour Camopi cela a concerné 15 jeunes de 18 à 25 ans originaires de Trois Sauts déployés pendant 6 mois à St-Jean-du-Maroni. Dans le même temps, la commune de Camopi a repris la scierie EIPOK. Ce projet de chantier d'insertion a été intégré à la convention d'application de la Charte du Parc à Camopi.

Fanny RIVES dit que pendant 6 mois (entre juin et décembre 2017) en partenariat avec la commune de Camopi et le CFPPA (centre de formation professionnelle et de promotion agricole), 18 jeunes de Trois-Sauts ont été mis en situation professionnelle pour la réalisation encadrée de 6 ouvrages bois (ponton, passerelles, ponts, carbet collectif). La Commune de Camopi a assuré la maîtrise d'ouvrage et le portage des emplois aidés, le CFPPA la mise à disposition d'un formateur (4 mois) et le PAG un appui logistique, financier et humain. Le retour d'expérience à aider à concevoir le chantier d'atelier insertion.

Les partenaires sont la Préfecture de Guyane, la CTG, l'APROSEP, le RSMA, la DIECCTE, Pôle emploi, la Commune de Camopi, le CERMEPI et le PAG.

C'est l'APROSEP qui porte ce projet d'insertion, car il avait récemment déployé un dispositif d'accompagnement aux porteurs de projets nommé GAIA. Une coordinatrice était donc déjà embauchée pour animer ce dispositif. Le chantier se déroulera sur 2 sites, Camopi bourg et Trois-Sauts. L'équipe d'encadrement est 1 coordinateur technique et 2 encadrants techniques de proximité (1 à Camopi et 1 à Trois-Sauts). Les bénéficiaires de l'insertion sont 8 jeunes de Trois-Sauts et 8 jeunes de Camopi. La formation est un bloc complet de formation aux métiers du bois et de la construction, la découverte des activités entrepreneuriales littorales. La structure d'accompagnement social est assurée par l'association AKATIJ ainsi que le CERMEPI pour des entretiens, de l'accompagnement et le suivi de jeunes dans leur démarche. Les formations sont assurées par le CFPPA, il y a 15 jours de formation par mois.

Matthieu DESCOMBES dit que le budget annuel est 734 000 euros, avec 100 000 euros de plus pour le démarrage (BOP112). Concernant le calendrier :

- au début du mois de juin 2018 il y a eu le lancement de l'ACI. Durant ce mois, il est prévu des formations Santé Sécurité au travail, des formations abattage contrôlé et sciage.
- Au mois d'août, il est prévu la production de bois et la construction des ateliers de travail.
- Au mois de septembre, il est prévu le lancement des formations à la construction.

Matthieu DESCOMBES dit que le rôle du PAG, en phase de mise en œuvre, est un rôle d'appui : financier pour 15 000 euros, logistique pour le transport et l'hébergement, technique pour la contribution à

l'identification de la ressource à exploiter (en lien avec les habitants et chefs coutumiers) et au suivi d'exploitation et aussi la contribution à la coordination et ingénierie de formation. Le PAG a aussi un rôle de veille sur la sortie des employés en insertion (à la fin de l'ACI), en veillant à l'intégration de ces jeunes aux dispositifs existants (SIEG, poursuite formations, RSMA...) ou à leur professionnalisation.

Le président remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Samagnan DJO demande si l'ACI peut répondre à des commandes. Et si oui, a-t-on idée des tarifs qui seront appliqués pour le bois ? Il demande pourquoi il n'y a pas de femmes ? Il pense qu'il faudrait encourager les femmes à se diriger également vers le métier du bois.

Matthieu DESCOMBES dit que l'ACI peut répondre à des commandes publiques qui intégreraient une clause d'insertion sociale et sur des ouvrages adaptés (ponton, passerelle...). Concernant les prix, il y a une double possibilité : soit l'ACI achète du bois au prix du marché ou alors produit du bois (abattage et sciage). Il sera facturé une prestation de construction à laquelle sera intégrée la main d'œuvre. Concernant l'absence de femmes, Matthieu DESCOMBES dit qu'il n'y a pas eu de candidats féminins mais l'idée est bien d'intégrer plus de femmes dans ces dispositifs.

Raynald VALLEE dit que depuis quelques temps, il y a un arbre qui gêne la circulation fluviale entre Camopi et Trois-sauts. Les interventions faites par les entreprises du littoral coûtent chères. Il demande si l'ACI a la capacité d'intervenir sur ce dégagement d'arbre.

Gilles KLEITZ répond qu'à priori non. Cela fait 2 semaines que l'on explore les différentes possibilités pour enlever ce chablis, ni la gendarmerie, ni le RSMA, ni le PAG ne peuvent le faire car il faut tronçonner sous l'eau ou utiliser des explosifs directionnels.

Raynald VALLEE dit que même si l'ACI ne peut intervenir sur cet incident, il serait intéressant de regarder comment les jeunes peuvent intervenir avant que les arbres tombent.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, le président passe au point suivant.

9. Information : présentation des résultats de l'Appel à propositions PAG n°1 2018

Ingrid HERMITEAU rappelle que depuis 2016, 2 fois par an le PAG lance un appel à propositions (AAP) à destination des associations, des écoles et des bibliothèques travaillant sur le territoire du PAG. L'appel à projets se fait sur trois thématiques :

- éducation à l'environnement et au développement durable ;
- jeunesse ;
- promesses du territoire qui englobent les petits projets structurants du territoire, permettant un développement endogène et pérenne, non-événementiels, et apportant une plus-value pour le territoire.

Le bilan de la première session 2018 est le suivant :

- 60% des projets retenus : sur 25 dossiers reçus, 11 ont eu un avis favorable, 4 un avis favorable avec réserves et 10 un avis défavorable. Les motifs de refus sont liés à la faiblesse de structuration du dossier, au manque d'impact sur le territoire du Parc, ou à l'inéligibilité des actions (organisation d'évènement, achat de livres pour une bibliothèque, voyages vers le littoral ou la métropole...).

- les 15 dossiers ayant reçu un avis favorable représentent un total d'aide de 32 500 euros (dont 10 500 sous réserve). Après cette première session, les 2/3 du budget 2018 alloués à l'AAP sont engagés.
- Des dossiers essentiellement sur le Maroni et pour moitié sur les questions culturelles : les projets retenus sont situés principalement sur le Maroni et pour un peu moins de la moitié sur le volet « promesses de territoire ». Les 5 projets « promesses de territoires » concernent essentiellement le volet culturel (échanges interculturels via l'audiovisuel, jeu de société bushinengé, interaction culture traditionnelle/urbaine, ethnomusicologie...)
- La moitié des porteurs retenus sont localisés sur le territoire du Parc

La part de l'aide du PAG représente en moyenne 18% du montant total du projet.

A venir, il y a la préparation de la seconde session (clôture de dépôt des dossiers au 15 septembre) et d'ici fin 2018, un bilan évaluatif de 3 années d'appel à proposition. On se posera des questions sur les atteintes des objectifs initiaux affichés, les possibilités de simplification, la cohérence de l'appel à propositions avec le reste des interventions du PAG et des autres partenaires financiers.

Le président remercie Ingrid HERMITEAU et passe la parole aux administrateurs.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, le président passe au point suivant.

10. Présentation des résultats de l'Appel à propositions Biodiversité OutreMer de l'AFB

Laure GARDEL rappelle les enjeux de cet appel à propositions qui sont de :

- Soutenir et renforcer les acteurs et réseaux d'acteurs et faire émerger des initiatives locales ;
- Consolider les dynamiques régionales, appuyer les politiques environnementales ;
- Préserver et valoriser des écosystèmes ;
- Identifier des actions phares.

L'Appel à propositions Biodiversité OM de l'AFB concernant 11 territoires, pour un budget de 4 millions d'euros en 2 sessions. Les bénéficiaires sont des acteurs associatifs, socio-économiques et institutionnels. Il y a des comités de présélection locaux et un relai local.

Concernant la Guyane, les résultats de la première session sont :

- 23 projets présentés.
- 20 réceptionnés (conforme au règlement administratif).
- 17 dossiers sont recevables administrativement et éligibles (critères globaux et spécifiques).
- 3 projets sont non éligibles (1 porté par le PAG et 2 portés par le PNRG).

Les projets qui ont été déclarés non éligibles le sont du fait que les porteurs de projets ont présenté leurs projets dans la thématique « Mise en œuvre de plan d'actions en faveur des espèces prioritaires » et ont soumis des projets sur les études à mener en amont de la rédaction d'un plan d'action.

Le comité de présélection local se tiendra le 28 juin 2018 et statuera sur les 17 dossiers. Il est composé du PAG (Claude SUZANON), de la CTG (Mme SIRDER), de la DEAL, du CSRPN (Olivier TOSTAIN), d'une personnalité qualifiée (ajointe au maire d'Awala-Yalimapo), du Comité de l'eau et de la biodiversité (Patrick LECANTE), du WWF en tant qu'expert BEST (Laurent KELLE), en présence d'un représentant de l'AFB (Bruno DUTREVE). La décision finale se prendra lors du comité de sélection national.

Laure GARDEL informe que la 2eme session va du 15 juin au 1^{er} septembre 2018 et qu'elle se tient à

disposition pour aider au montage des dossiers.

Gilles KLEITZ dit que si les administrateurs ont des remarques sur les projets qui seront instruits, ils peuvent le faire par le biais des personnes qui siégeront au comité de présélection local du 28 juin 2018.

Le président remercie Laure GARDEL et passe la parole aux administrateurs.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, le président passe au point suivant.

11. Préparation du contrat d'objectif et de performance PAG 2019-2023

Gilles KLEITZ dit que l'activité du PAG, tout comme les autres parcs nationaux, pour les 5 prochaines années va être organisée par un contrat d'objectif et de performance. Il est divisé en 6 axes :

- 1- Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine
- 2- Protéger et restaurer les patrimoines
- 3- Accompagner les acteurs dans une logique de développement durable
- 4- Faire connaître et partager le patrimoine, accueillir les touristes
- 5- Piloter les politiques des parcs nationaux
- 6- Gérer l'Etablissement

C'est un document stratégique qui définira des objectifs et des moyens. Durant les mois de juillet et août, le PAG va y travailler et il pourra être présenté au prochain bureau ou CA.

Le président remercie Gilles KLEITZ et passe la parole aux administrateurs.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, le président passe au point suivant.

12. Situation sur l'orpaillage illégal dans le PAG

Arnaud ANSELIN excuse la gendarmerie qui n'a pas pu être présente à ce CA.

Denis LENGANEY expose l'action du PAG en matière d'orpaillage illégal.

Il fait le bilan des missions du 1er janvier au 31 mai 2018. Il y a une forte hausse de la participation des agents du PAG aux missions d'orpaillage (surveillance et lutte) :

- 82 missions à ce jour
- 80 % des missions sont des missions de lutte (53)
- 29 missions de surveillance
- Les missions sont de 2,5 jours en moyenne

Le travail est en lien continu avec la gendarmerie et les Forces Armées :

- 60 % du total des missions sont des missions conjointes avec les gendarmes et/ou les militaires des FAG
- 75 % des missions orpaillage sont des missions conjointes
- les missions uniquement PAG sur l'orpaillage sont essentiellement de la prospection (dont les survols)

Concernant les missions orpaillage sur le territoire :

- 65 % sont en aire d'adhésion (activité illégale sur Maripasoula, missions sur la Camopi...). Effet de la nouvelle compétence sur le code minier des inspecteurs de l'environnement du PAG.
- Sur Camopi, très souvent dans le cœur sauf pour les missions de surveillance de nuit des rivières
- Sur Saül, les missions sont sur les sites dans un rayon de 20 kms (zone de coeur et aire d'adhésion)

Entre Camopi et l'embouchure de l'Alikéné, il y a eu 24 jours de missions pendant la période de relève des gendarmes. Sur Saül il y a eu 6 missions dont 1 est en cours.

Le PAG souhaite intervenir sur des missions courtes sur des sites de proximité plus souvent dans une logique de harcèlement.

Denis LENGANEY montrent des photos qui illustrent les conditions de travail en mission des agents et les saisies qui sont faites.

Arnaud ANSELIN revient sur la campagne d'identification de pirogues. Il explique qu'il y a eu un le relais par le PAG des préoccupations des habitants suite au glissement de l'activité de l'orpaillage vers le sud de Maripa-Soula (Waki/Tampock ; Lipo-lipo). Pour y répondre, un poste de contrôle fluvial a été remis en place sur la Waki/Tampock. Pour permettre le filtrage du passage des pirogues, une campagne d'immatriculation des pirogues des habitants a été mise en place. A Cayodé 22 pirogues ont été identifiées et 15 pirogues sur Elahé. Pour cette campagne, il y a pour chaque séquence 1 agent de la DEAL, 1 agent du PAG et 4 personnels de la gendarmerie. La campagne va se poursuivre de la façon suivante :

- semaine du 18 au 24 juin 2018 : Haut-Lawa.
- Les 02 et 03 juillet 2018: Papaïchton.
- Les 04, 05 et 06 juillet 2018 : Camopi et Trois-Sauts.
- à venir : Maripa-Soula.

Le volume de pirogues à immatriculer est estimé :

- sur Haut-Lawa : à 250 pirogues
- sur Papaïchton : près de 100 pirogues
- sur Camopi : près de 200 pirogues
- sur Trois-sauts : estimation à venir

Il informe que fin août 2018, le PAG fera une nouvelle campagne de survols hélicoptérés. Le PAG a été sollicité récemment par les services des douanes et la police aux frontières pour discuter sur un partenariat possible dans la LCOI. Une mission, qui est actuellement en cours, a intégré pour la première fois des agents de la police aux frontières.

Le Lieutenant-colonel Yannick THIVILLIER dit qu'il est le chef de la cellule conduite des opérations (donc de Harpie) en poste depuis presque 1 an. Le préfet souhaitait une montée en puissance de la participation des agents du PAG dans la lutte contre l'orpaillage, surtout dans les périodes de relai. Pour les FAG, la lutte ne se cantonne pas au territoire du PAG mais sur toute la Guyane. Un réel plan de campagne a été mis en œuvre pour éradiquer l'orpaillage illégal dans certaines zones (qui ne sont pas en cœur de parc) tels que Saint-Elie, Repentir et Citron. L'objectif est de « tenir le terrain » et de mettre un coup à la logistique. La durée des missions a été augmentée (en moyenne de 3 jours à 5 jours). Il y a une compagnie en renfort qui devrait être maintenue au 2eme semestre.

Le président remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Samagan DJO dit que les orpailleurs illégaux déambulent dans le bourg de Maripa-Soula et s'approvisionnent au vu de tous en utilisant des mobylettes et des quads. Ils sont là depuis des années pour certains et ne sont inquiétés aucunement par la gendarmerie. Ils travaillent sur les sites illégaux à moins de 20 km du bourg et utilisent la piste de Yaou et la piste Sophie pour s'y rendre.

Arnaud ANSELIN dit que des garimpeiros travaillant sur Yaou ont été arrêtés et ont eu une peine de prison ferme. Il y a une absolue nécessité à repousser l'orpaillage plus loin du bourg.

Gauthier HORTH dit que c'est la première fois qu'il n'est pas fait de présentation avec un bilan chiffré. Il note l'absence de la gendarmerie. Au dernier CA, il avait été annoncé un renfort mais surtout le nombre de sites était à un niveau jamais atteint dans la zone du PAG. Il entend bien que l'orpaillage illégal a baissé.

Arnaud ANSELIN répond que l'absence de la gendarmerie est due à un manque de coordination avec le PAG sur les dates du CA. Le PAG a choisi de mettre en avant, à ce CA, des actions qui produisent des résultats. Le PAG ne tire pas de conclusions hâtives sur la diminution de l'activité illégale mais attend les survols de fin août pour faire un bilan chiffré.

Les différentes réunions du groupe « lutte contre l'orpaillage illégal » permettent de dire que l'année 2018 devrait être une année record en matière de saisie et destruction. Cela peut se lire de différente manière : la lutte est très efficace ou il y a de plus en plus de sites.

Denis LENGANEY rappelle que le PAG n'a pas fait de survol en fin d'année 2017 (comme à son habitude) mais en début d'année 2018, ce qui fait qu'en fin mars 2018, le PAG n'a pas non plus fait de survol (comme à son habitude). Cela donne un décalage des résultats par rapport aux années précédentes. Il rappelle qu'une campagne de survol coûte 30 000 euros au PAG.

Le Lieutenant-colonel Yannick THIVILLIER ajoute qu'en 2017, 7 orpailleurs illégaux ont été incarcérés. A ce jour, on en est à 23. En 2017, il y a 17 millions d'euros d'avoires criminels. A ce jour en 2018, on en est à 14 millions.

Laurent KELLE rappelle que lors de la dernière visite du président de la République, une refonte du dispositif de lutte avait été annoncée. Il voudrait savoir où cela on est. D'autre part, il aurait souhaité avoir un bilan annuel à l'échelle de la Guyane.

Yves-marie RENAUD dit que le préfet a bien lancé des actions avec les différents partenaires pour la refonte du dispositif de lutte, mais il ne saurait dire où ça en est à ce jour, car il ne s'est pas renseigné. L'effort financier en matière de lutte est croissant, environ 30 millions par an (tous partenaires confondus).

Didier RENARD dit que le nouveau dispositif n'est pas totalement déployé. L'Etat major Harpie a été entièrement refondu et est en train de se mettre en place, des renforts techniques ont été demandés et obtenus (spécialiste de cartographie opérationnel). La FEDOMG a été associé pour mettre en place un réseau collaboratif d'échanges d'informations afin d'alimenter la base de données de la lutte.

Gilles KLEITZ tient à remercier Pierre PETIT, Jean-Côme JOURNE et Laurent GLADIEUX pour leur engagement fort dans le dispositif de lutte contre l'orpaillage illégal. Ils vont tous les 3 quitter la Guyane.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, le président passe au point suivant.

13. Date du prochain CA et bureau du CA

Après discussion, il est décidé de tenir :

- le prochain Bureau du CA le 13 septembre 2018 au siège du PAG, à Rémire.
- le prochain CA le 15 novembre 2018 au siège du PAG, à Rémire.

14. Questions diverses

Le président informe les administrateurs que Gilles KLEITZ quittera ses fonctions au PAG le 31/08/2018. Il lui rend hommage et le remercie très vivement pour toutes les actions menées et son engagement pour le PAG et lui souhaite bon vent. Il lui souhaite une belle réussite dans ses nouvelles fonctions à l'AFD. Il informe qu'un pot de départ est organisé, à l'issue de cette réunion, auquel tous les administrateurs sont conviés.

Samagnan DJO demande s'il est possible qu'un autre membre du CVL puisse assister régulièrement au CA en tant qu'observateur, afin d'appréhender ce qu'est un CA.

Le président répond que cela est possible. Il faut qu'il l'en informe, en passant par le secrétariat, avant chaque CA.

Les administrateurs n'ayant pas de question et l'ordre du jour étant épuisé, le Président du CA lève la séance à 13h40.

Le Président du Conseil d'administration du
Parc amazonien de Guyane,
M. Claude SUZANON

Récapitulatif des décisions prise en CA (hors délibérations)

- Au CA de novembre, un point d'avancement sera fait sur le lancement de l'étude de faisabilité concernant l'implantation du Siège du PAG à Maripa-Soula.
- Au CA de novembre, le document de la stratégie scientifique revisitée aura été complété et pourra être présenté en séance.
- Durant les mois de juillet et août le PAG va y travailler et le contrat d'objectif et de performance PAG 2019-2023 pourra être présenté au prochain bureau ou CA.